

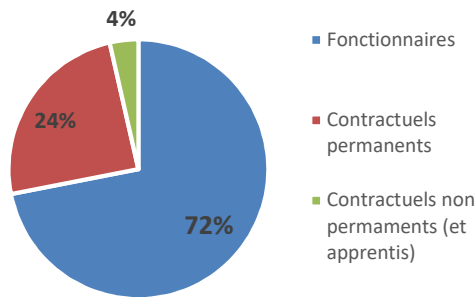
## C.I.G Petite Couronne

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par l'établissement. Cette synthèse exclut les agents fonctionnaires momentanément privés d'emploi (FMPE) ainsi que les agents de la mission d'intérim territoriale (MIT), à l'exception des charges de personnel pour lesquelles ces deux catégories d'agents ont été incluses.

### Effectifs

#### ➔ 299 agents permanents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 223 fonctionnaires
- > 76 contractuels permanents
- 20% des agents contractuels permanents sont en CDI soit 15 agents
- 3 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité



#### ➔ Autres personnels dans les effectifs

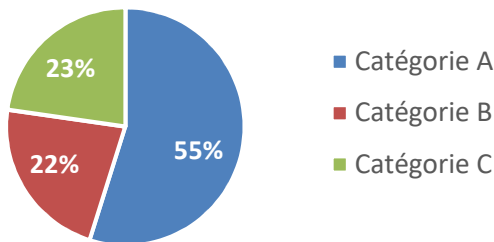
- > 7 contractuels non permanents
- > 13 FMPE
- > 47 agents de la mission d'intérim territoriale
- > 4 apprentis

### Caractéristiques des agents permanents

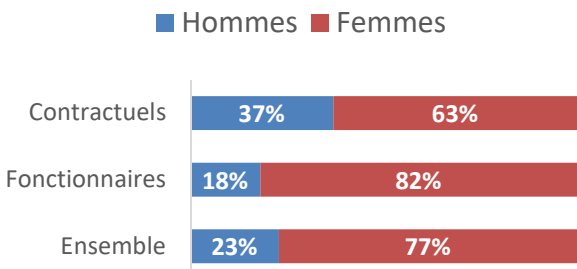
#### ➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	80%	58%	74%
Technique	12%	24%	15%
Culturelle	1%	1%	1%
Médico-sociale	2%	13%	5%
Sociale	5%	4%	5%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

#### ➔ Répartition des agents par catégorie



#### ➔ Répartition par genre et par statut

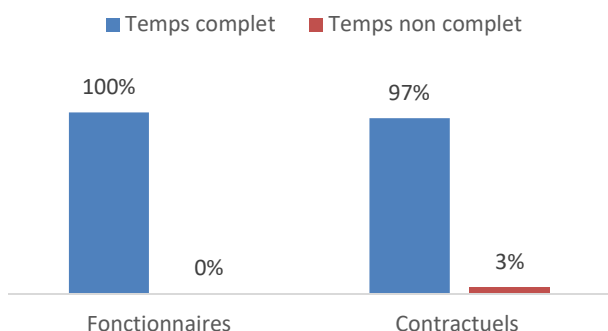


#### ➔ Les principaux cadres d'emplois

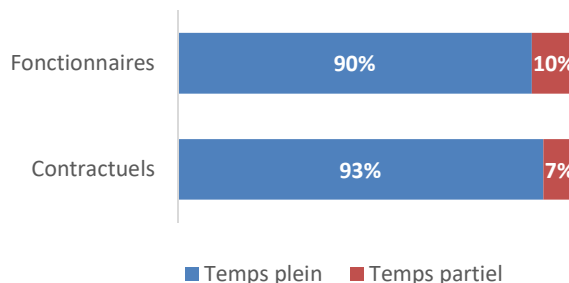
Cadres d'emplois	% d'agents
Attachés	33%
Rédacteurs	21%
Adjoints administratifs	20%
Ingénieurs	10%
Assistants socio-éducatifs	5%

## — Temps de travail des agents permanents

### ➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

22% des agents à temps partiel sont des hommes

78% des agents à temps partiel sont des femmes

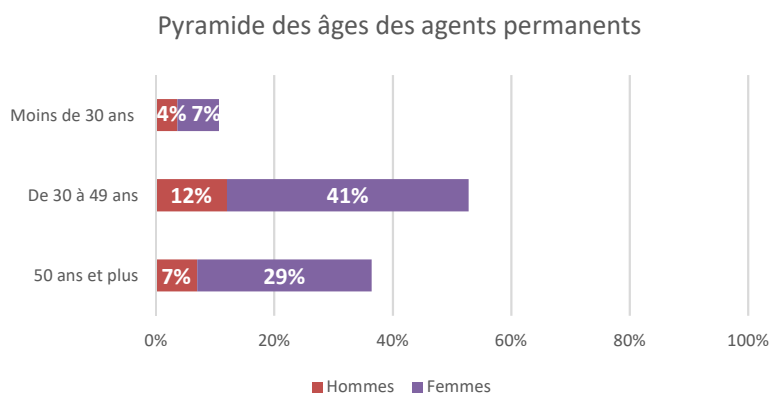
## — Pyramide des âges

### ➔ En moyenne, les agents permanents de l'établissement ont 45 ans

Âge moyen des agents permanents	
Fonctionnaires	46,97
Contractuels	38
<b>Ensemble des agents permanents</b>	<b>44,69</b>

Âge moyen des agents non permanents	
Contractuels non permanents	28,73



## — Positions particulières

- 5 agents détachés dans l'établissement et originaires d'une autre structure
- 3 agents détachés sur emploi fonctionnel au sein de l'établissement
- 16 agents en disponibilité
- 14 agents détachés dans une autre structure

## Mouvements

➔ En 2023, 50 arrivées d'agents permanents et 30 départs

**Variation des effectifs permanents**  
entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023

Fonctionnaires ↗ + 3,24 %

Contractuels ↗ + 20,63 %

**Ensemble ↗ + 7,17 %**

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Mutation	30%
Démission	20%
Retraite	17%

➔ Principaux modes de recrutement d'agents permanents

Recrutement de contractuels	36%
Voie de mutation	28%
Pérennisation sur emploi permanent	20%

## Évolution professionnelle

➔ 5 agentes bénéficiaires d'une promotion interne nommées

➔ 1 lauréate d'un concours déjà fonctionnaire nommée dans l'établissement

➔ 111 avancements d'échelon

➔ 27 avancements de grade

## Sanctions disciplinaires

➔ Deux sanctions disciplinaires prononcées en 2023

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	1	1
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

## Budget et rémunérations

### Les charges de personnel représentent 72,17 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	30 114 181 €	Charges de personnel*	21 733 904 €	➔	Soit 72,17 % des dépenses de fonctionnement
---------------------------	--------------	-----------------------	--------------	---	---

\* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	12 964 317 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	242 308 €
Dont primes et indemnités versées* :	4 024 590 €		
Dont heures supplémentaires et/ou complémentaires :	2 123 €		
Dont nouvelle bonification indiciaire :	76 003 €		
Dont supplément familial de traitement :	75 544 €		
Dont indemnité de résidence :	191 823 €		

\*Ces montants intègrent les primes et indemnités de l'article L.714-11 du code général de la fonction publique.

### Rémunération annuelle moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	57 821 €	41 388 €	39 069 €	33 727 €	33 659 €	s
Technique	58 776 €	49 924 €	40 597 €	s	36 124 €	s
Culturelle	s	s				
Médico-sociale	48 422 €	71 320 €				
Toutes filières	56 585 €	49 012 €	39 155 €	34 236 €	34 009 €	s

	Catégorie A				Catégorie B				Catégorie C			
	Titulaire		Contractuel		Titulaire		Contractuel		Titulaire		Contractuel	
	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes
Administrative	63 900 €	56 234 €	41 973 €	41 175 €	37 869 €	39 191 €	s	33 443 €	27 086 €	34 047 €		s
Technique	63 508 €	50 682 €	53 771 €	40 287 €	40 597 €		s		36 899 €	35 136 €	s	
Culturelle		s		s								
Médico-sociale	s	48 575 €	s	67 272 €								
Toutes filières	63 476 €	54 388 €	52 661 €	46 950 €	38 941 €	39 191 €	s	33 443 €	33 219 €	34 125 €	s	s

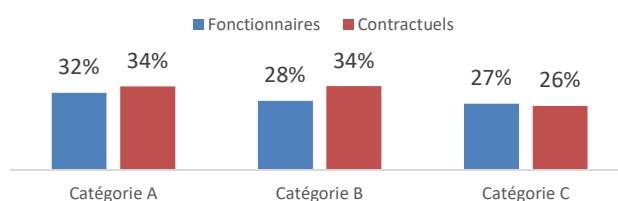
\*s : secret statistique appliqué en dessous de 3 ETPR

➤ 95 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023

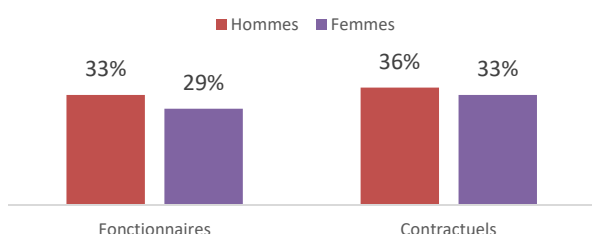
### La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 31,04 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations	
Fonctionnaires	30,00 %
Contractuels	34,17 %
<b>Ensemble</b>	<b>31,04 %</b>

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par genre et par statut



➔ Le CIG est en auto-assurance sans convention de gestion avec France Travail pour l'assurance chômage de ses agents contractuels.

➔ En 2023, 32 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens agents contractuels). 10 d'entre eux étaient déjà allocataires en 2022.

## Absences

➔ En moyenne, 19,80 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire

➤ En moyenne, 10,32 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,98 %	2,57 %	2,88 %	1,02 %
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (congés de longue durée, longue maladie, grave maladie, maladie professionnelle et disponibilité d'office)	3,78 %	0,70 %	3,00 %	0,00%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autres)	7,71 %	3,99 %	6,76 %	2,94 %

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- 38,13 % des agents permanents présents au 31/12/2023 ont eu au moins un jour de carence prélevé.
- L'établissement adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie.

## Accidents du travail

➔ 10 accidents du travail déclarés au total en 2023

- En moyenne, 16 jours d'absence consécutifs par accident du travail

## Prévention et risques professionnels

➔ ASSISTANTS DE PRÉVENTION

- 1 assistant de prévention désigné dans l'établissement
- 1 conseiller de prévention

➔ FORMATION

- 5 jours de formation liée à la prévention suivis (habilitations et formations obligatoires)

➔ DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 4 951 €

➔ DOCUMENT DE PRÉVENTION

L'établissement dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels  
Dernière mise à jour : 2021

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

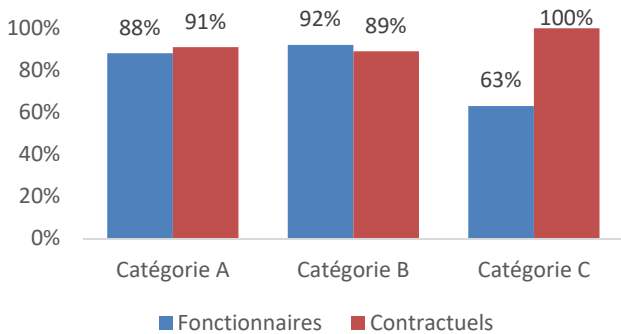
**23 travailleurs en situation de handicap employés sur emploi permanent**

- 91 % sont fonctionnaires
- 52 % sont en catégorie C

## Formation

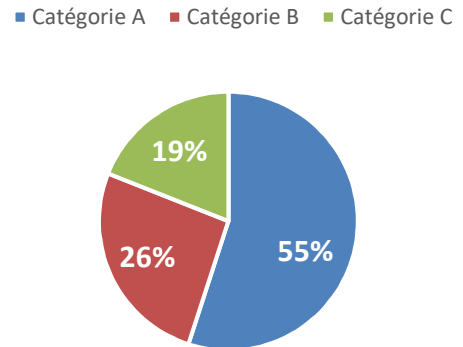
**En 2023, 84% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour**

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



**1 312 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023**

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



**378 309 € ont été consacrés à la formation en 2023** (y compris la cotisation CNFPT d'un montant de 116 001 €)

Répartition des dépenses de formation

CNFPT (dont cotisation)	30,67 %
Autres organismes	64,93 %
Frais de déplacement	0,21 %
Coût de la formation des apprentis	4,19 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	53%
Autres organismes	47%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ **L'établissement participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance**

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	75 300 €	59 965 €
Montant moyen par bénéficiaire	430 €	316 €

➔ **L'action sociale de l'établissement**

- Prestations servies directement par l'établissement (exemple : titres restaurant)
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale (CNAS)
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale (CSP)

## Relations sociales

➔ **Jours de grève**

114 jours de grève recensés en 2023

➔ **Comité social territorial**

8 réunions en 2023

7 réunions de la F3SCT